

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1949

24 août 2011

SOMMAIRE

AMT Capital Holdings S.A.	93516	Huhtalux S.à r.l.	93536
Australian Aggregation Investments Sàrl	93506	Huhtalux Supra S.à r.l.	93536
Eastern Beverage Company S.A.	93528	Immo Petschend S.à r.l.	93538
Gai Mattiolo Fashion S.A.	93506	Immo Qanat S.à r.l.	93537
Gai Mattiolo S.A.	93506	Imprimerie Marc Mechtel S.à r.l.	93545
Gain Capital Participations SA, SICAR ...	93513	Instudio S.à r.l.	93545
Galeria Juliacum Sàrl	93514	Intelart Luxembourg S.A.	93545
Gast Michels S.à r.l.	93514	Intelart Luxembourg S.A.	93545
GDF SUEZ LNG Holding S.à r.l.	93514	Interactiv S.à r.l.	93546
GDF SUEZ LNG (Luxembourg) S.à r.l. ..	93514	IRB S.à r.l.	93546
GDF SUEZ LNG SUPPLY S.A.	93515	IREEF Lux HoldCo 1 S.à r.l.	93546
Générale Alimentaire Franco-Luxembour- geoise & Cie, S.C.A. - SPF	93515	K1 Family Investments S.A.	93548
Générale Alimentaire Franco-Luxembour- geoise & Cie, S.C.A. - SPF	93515	K2E S.A.	93549
German Property 62 Sàrl	93516	K2E S.A.	93550
German Property 64 Sàrl	93516	K2 Family Investments S.A. SPF	93549
German Property Portfolio Sàrl	93515	K2F S.A.	93550
Gerol SCI	93526	K2F S.A.	93550
Glendorn S.A.	93526	Kalispera	93548
Global Systems S.A.	93526	Karsika Invest S.A.	93548
Grandamo S.à r.l.	93526	Kaustar Corp S.A. SPF	93538
Grandamo S.à r.l.	93527	Kilrush	93552
GTK Sàrl	93527	K.M. Lux Sàrl	93552
Hanscan	93537	Kottla Holding S.à r.l.	93547
Hanscan	93536	KPI Retail Property 2 S.à r.l.	93548
Harmony Hall S.A.	93537	KPI Retail Property 2 S.à r.l.	93549
Harmony Hall S.A.	93537	KPI Retail Property 2 S.à r.l.	93548
Heidelberger Leben Servicegesellschaft mbH, Luxembourg Branch	93528	KPI Retail Property 2 S.à r.l.	93549
H & M Promotion, S. à r.l.	93527	Ksora S.à r.l.	93547
Hoedus S.à r.l.	93528	KV Lux Consultants S.à r.l.	93549
H.P. Participations	93527	La Compostela Company S.à r.l.	93552
		La Compostela Company S.à r.l.	93552
		Recyfina S.A.	93550

Gai Mattiolo Fashion S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 98.266.

Il résulte d'une lettre datée le 1^{er} juillet 2011 que G.T. Fiduciaires S.A. inscrite au RCSL sous le numéro B 121820 démissionne avec effet immédiat de sa fonction de commissaire aux comptes de la société anonyme GAI MATTIOLO FASHION S.A., inscrite au RCSL sous le numéro B 98266.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011091800/14.

(110103633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Gai Mattiolo S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 118.163.

Il résulte d'une lettre datée le 1^{er} juillet 2011 que G.T. Fiduciaires S.A. inscrite au RCSL sous le numéro B 121820 démissionne avec effet immédiat de sa fonction de commissaire aux comptes de la société anonyme GAI MATTIOLO S.A., inscrite au RCSL sous le numéro B 118163.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011091801/14.

(110103632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Australian Aggregation Investments Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 161.323.

STATUTES

In the year two thousand and eleven on the twenty-fourth of May.

Before Us Maître Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Heitman International S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under Luxembourg law, with registered office at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, under number B 96.155,

here represented by Mr. Regis Galiotto, notary clerk, with professional address at 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 19, 2011.

The said proxy, signed *ne varietur*, by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Corporate purpose. The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow money in any form, raise funds, and proceed by private placement to the issuance of bonds, notes, promissory notes, debentures and any kind of debt or equity security, convertible or not, or otherwise.

In a general fashion it may grant assistance whether by way of loans, guarantees, pledges or any other form of security, personal covenant or charge upon all or part of its undertaking or assets to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out on an ancillary basis to this assistance any administrative, management, advisory and marketing operation with its affiliated companies. The Company may further advance and lend money in any manner as well as purchase any debt instrument and secure the repayment of any money borrowed on such terms as it may think fit.

The Company can finally perform all commercial, industrial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, including any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination «Australian Aggregation Investments SARL».

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 Subscribed share capital

The issued share capital of the Company amounts to fifty-nine thousand nine hundred ninety-four Australian Dollars (AUD 59,994), represented by fifty-nine thousand nine hundred ninety-four (59,994) shares with a nominal value of one Australian Dollar (AUD 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

As long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (“société unipersonnelle”) in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders’ meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 Profit participation

Each share entitles its holder to a fraction of the Company’s assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their common representative towards the Company.

6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company’s shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders’ register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. In case of several managers, the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide that each manager shall be named either a “category A manager” or a “category B manager”.

The manager(s) need(s) not to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed ad nutum (with or without a cause) by the shareholder(s) of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its manager, or, in case of plurality of managers, by the sole signature of a category A manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.4 Procedures

In case of plurality of managers, the meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The board of managers can discuss or act validly only if at least one manager of each category is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting, with necessarily a majority in each category of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st, with the exception of the first year which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st 2011.

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net

profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, Heitman International S.à r.l., aforementioned, represented as mentioned above, declares to subscribe the entire share capital represented by fifty-nine thousand nine hundred ninety-four (59,994) shares with a nominal value of one Australian Dollar (AUD 1) each.

All the shares have been fully paid up by a payment in cash of forty-five thousand Euros (EUR 45,000), the equivalent to fifty-nine thousand nine hundred ninety-four Australian Dollars (AUD 59,994) using for that purpose the exchange rate AUD/EUR published by the European Central Bank on Monday 23 May 2011 at 3:00 p.m., being EUR 1 = AUD 1,332.

Evidence thereof has been given to the notary, who expressly has acknowledged it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euros (1,500.-EUR).

Resolution of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the person appearing, represented as stated above, has passed the following resolutions:

1. The Company will be managed by the following managers:

Category A manager(s):

- Mr. Karol Maziukiewicz, manager, born on 10 March 1977, in Elk, Poland and professionally residing at 26b, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

- Mr. Harold Alan Schwartz, manager, born on 25 June 1973 in Tennessee, United States of America and professionally residing at Heitman International, Yurakucho-Denki Building, 11th Floor South; 1-7-1 Yurakucho, Chiyoda-ku, Tokyo 100-0006, Japan.

2. The registered office of the Company shall be established at 26b, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Heitman International S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26B, Boulevard Royal, L2449 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 96.155,

ici représentée par Régis Galiotto, cleric de notaire, avec adresse professionnelle au 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 13 mai 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1^{er} . Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets à ordre et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit, lever des fonds et procéder par placement privé à l'émission d'obligations, billets à ordre, titres d'emprunt, et tout autre type de titre de dette ou de participation, convertible ou non, et autres.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance soit par le biais de prêts, de cautions, de gages ou de toute autre forme de sûreté, d'engagement personnel ou de nantissement sur tout ou partie de ses participations ou actifs à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter de manière accessoire à cette assistance toutes opérations d'administration, de gérance, de conseil et de marketing pour toute société affiliée qu'elle estimera utiles. La Société pourra également avancer et prêter de l'argent sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'acheter tout instrument de dette et garantir le repayment de tout argent emprunté conformément à ses conditions, si elle le juge approprié.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, techniques ou financières, en rapport direct ou indirect avec les domaines décrits ci-dessus, afin de faciliter l'accomplissement de son objet et notamment toutes transactions sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination «Australian Aggregation Investments SARL».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social émis est fixé à cinquante neuf mille neuf cent quatre-vingt quatorze Dollars Australiens (AUD 59,994) représenté par cinquante neuf mille neuf cent quatre-vingt quatorze (59,994) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Australien (AUD 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, il pourra être constitué un compte de prime d'émission, sur lequel la prime d'émission payée pour l'acquisition de part sociale sera transférée. Le montant de ce compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

Aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont établis par écrit.

6.2 Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues par l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à son titulaire à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée, et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, peuvent décider que chaque gérant sera appelé «gérant de catégorie A» ou «gérant de catégorie B».

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum (avec ou sans cause) par le(s) associé(s) de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société, et ce en toute circonstance, ainsi que pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant de catégorie A.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.4 Procédures

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance sont convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et voter sans convocation préalable lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et qu'ils ont tous renoncé à la convocation et aux autres formalités préalables.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail ou par courrier un autre gérant comme son représentant. Un gérant peut aussi nommer un autre gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être confirmé ultérieurement par écrit.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins un gérant de chaque catégorie est présent ou représenté à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, avec obligatoirement une majorité dans chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou par vidéo conférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens est considérée comme équivalente à une participation en personne à la réunion.

7.6 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} Janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débute à la date de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société, ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé peut examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) aux comptes établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant total des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription - Libération

Les Statuts ainsi établis, Heitman International S.à r.l., précitée, représentée comme mentionné ci-dessus, déclare souscrire l'entièreté du capital social représenté par cinquante neuf mille neuf cent quatre-vingt quatorze (59,994) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Australien (AUD 1) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces d'un montant de quarante cinq mille Euros (EUR 45 000), équivalent à cinquante neuf mille neuf cent quatre-vingt quatorze Dollars Australiens (AUD 59,994), par application à cette fin du taux de change AUD/EUR publié par la Banque Centrale Européenne le 23 mai 2011 à 15 heures, soit 1 EUR = 1,3332 AUD, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500.-EUR).

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par les gérants suivants:

Gérant(s) de catégorie A:

- M. Karol Maziukiewicz, gérant, né le 10 mars 1977, à Elk, Pologne et demeurant professionnellement au 26b, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- M. Harold Alan Schwartz, gérant, né le 25 juin 1973, à Tennessee, Etats-Unis d'Amérique et demeurant professionnellement à Heitman International, Yurakucho-Denki Building, 11^{ème} Etage Sud; 1-7-1 Yurakucho, Chiyoda-ku, Tokyo 100-0006, Japon.

2. Le siège social de la Société est établi au 26b, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juin 2011. Relation: LAC/2011/25545. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 juin 2011.

Référence de publication: 2011079784/380.

(110088933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Gain Capital Participations SA, SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 128.091.

—
Veuillez prendre note de la nouvelle adresse des administrateurs:

Gert Reinhard JONKE

Schwarzenbergplatz 5

A-1030 Vienne

Martin PROHAZKA

Schwarzenbergplatz 5

A-1030 Vienne

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GAIN CAPITAL PARTICIPATIONS SA, SICAR

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011091802/20.

(110103945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Galeria Juliacum Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 107.471.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011091803/9.
(110104085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Gast Michels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7256 Walferdange, 34, rue Josy Welter.
R.C.S. Luxembourg B 119.909.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Itzig, le 24 juin 2011.
Pour GAST MICHELS SARL
FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.
Signature
Référence de publication: 2011091804/13.
(110103997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

GDF SUEZ LNG (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 147.796.

Le Conseil de Gérance a en date du 14 février 2011:

- pris acte de la démission de son mandat de gérant de Madame Jane Michalek, résidant professionnellement 1 place Samuel de Champlain à 92930 Paris La Défense Cedex (France);
- nommé en qualité de gérant de Monsieur René Montaz-Rosset, résidant professionnellement 1 place Samuel de Champlain à 92930 Paris La Défense Cedex (France) en remplacement de Madame Jane Michalek.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Le 23 juin 2011.
F. Poncelet / F. Bretnacher
Gérant / Gérant - Directeur Général
Référence de publication: 2011091805/16.
(110103284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

GDF SUEZ LNG Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 147.795.

Le Conseil de Gérance a en date du 14 février 2011:

- pris acte de la démission de son mandat de gérant de Madame Jane Michalek, résidant professionnellement 1 place Samuel de Champlain à 92930 Paris La Défense Cedex (France);
- nommé en qualité de gérant de Monsieur René Montaz-Rosset, résidant professionnellement 1 place Samuel de Champlain à 92930 Paris La Défense Cedex (France) en remplacement de Madame Jane Michalek.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Le 23 juin 2011.
F. Poncelet / F. Bretnacher
Gérant / Gérant - Directeur Général
Référence de publication: 2011091806/16.
(110103261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

GDF SUEZ LNG SUPPLY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.797.

Le Conseil d'administration a en date du 14 février 2011:

- pris acte de la démission de son mandat d'administrateur de Madame Jane Michalek, résidant professionnellement 1 place Samuel de Champlain à 92930 Paris La Défense Cedex (France);

- nommé provisoirement en qualité d'administrateur de Monsieur René Montaz-Rosset, résidant professionnellement 1 place Samuel de Champlain à 92930 Paris La Défense Cedex (France) pour achever le mandat de Madame Jane Michalek jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui le nommera définitivement. Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 23 juin 2011.

F. Poncelet / F. Bretnacher

Administrateur / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011091807/18.

(110103948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Générale Alimentaire Franco-Luxembourgeoise & Cie, S.C.A. - SPF, Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 90.483.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011091809/11.

(110103859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

German Property Portfolio Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.758.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011091811/10.

(110103458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Générale Alimentaire Franco-Luxembourgeoise & Cie, S.C.A. - SPF, Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 90.483.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 30 juin 2011 a renouvelé les mandats des commissaires aux comptes, membre de conseil de surveillance;

- Monsieur Jean-Noël BONGRAIN, 65, avenue de Ségur, F-75007 Paris, France,

- Monsieur Guy BONGRAIN, 65, avenue de Ségur, F-75007 Paris, France.

- Monsieur Jean-Charles BONGRAIN, 65 avenue de Ségur, F-75007 Paris, France.

- Madame Noella BONGRAIN, épouse ZÜCKER, 8, avenue de la Couronne, B-1050 Bruxelles, Belgique.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Pour Générale Alimentaire Franco-Luxembourgeoise & Cie, SCA -SPF

Société anonyme en commandite par actions de gestion de patrimoine familial

Référence de publication: 2011091810/19.

(110103874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

German Property 62 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.246.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011091812/9.

(110103499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

German Property 64 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.801.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011091813/9.

(110103492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

AMT Capital Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 161.326.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the first day of June;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

AMT Capital Holdings LLC, a limited liability company, incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, County of Newcastle,

duly represented by M^e Caroline APOSTOL, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, on 27 May 2011, being understood that the proxy may not be considered as founder.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a public company limited by shares governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There is hereby established “AMT CAPITAL HOLDINGS S.A.” (hereafter the “Company”) qualified as a «Securitization Company» («Société de Titrisation»), within the meaning and formed under the scope of the Luxembourg Act dated March 22nd 2004, relating to securitisation (the “Securitization Act”) and the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and ruled by the present articles of association.

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within Luxembourg-City by a resolution of the board of directors. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality

of the Company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 4. The corporate object of the Company is to enter into, perform and serve as vehicle for any securitization transactions as permitted under the Securitization Act.

To that effect the corporate object of the Company is inter alia the acquisition and assumption, directly or through another vehicle, of risks linked to claims, other assets or obligations of third parties or pertaining to all or part of the activities carried out by third parties by issuing securities the value or return of which is dependent upon such risks as defined in the Securitization Act.

It may in particular:

- acquire and/or assume risks under life settlement policies;
- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any assets and/or assume risks relating to any assets;
- exercise all rights whatsoever attached to these assets and risks;
- grant security interests over its assets to the extent permitted by the Securitization Act;
- make deposits at banks or with other depositaries;
- raise funds, issue bonds, warrants, notes and other debt securities, in order to carry out its activity under the scope of its corporate object;
- transfer any of its assets against due consideration to another securitization vehicle.

The above enumeration is not exhaustive.

The Company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity and engage in any lawful act or activity and exercise any powers permitted for securitization vehicles under the Securitization Act.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial and financial operations, which it may deem useful to enhance or to supplement its purpose.

Title II. Share capital - Shares

Art. 5. Ordinary Shares. The subscribed capital of the Company is set at USD 50,000.- (fifty thousand United States Dollars) represented by 5,000 (five thousand) ordinary shares (“Ordinary Shares”) with a nominal value of USD 10.- (ten United States Dollars) each, which have been entirely paid up.

The authorised capital is set at USD 100,000,000.- (one hundred million United States Dollars) represented by 10,000,000.- (ten million) shares with a nominal value of USD 10.- (ten United States Dollars) each. The board of directors is authorized during a period expiring five years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital.

The board of directors is authorized to determine the conditions of any capital increase including through contributions in cash or in kind, by the incorporation of reserves, issue premiums or retained earnings, with or without the issue of new shares, or following the issue and the exercise of subordinated or non-subordinated bonds, convertible into or repayable by or exchangeable for shares (whether provided in the terms at issue or subsequently provided), or following the issue of bonds with warrants or other rights to subscribe for shares attached, or through the issue of stand-alone warrants or any other instrument carrying an entitlement to, or the right to subscribe for, shares.

The board of directors is authorized to set the subscription price, with or without issue premium, the date from which the shares or other financial instruments will carry beneficial rights and, if applicable, the duration, amortisation, other rights (including early repayment), interest rates, conversion rates and exchange rates of the aforesaid financial instruments as well as all the other conditions and terms of such financial instruments including as to their subscription, issue and payment, for which the board of directors may make use of Article 32-1 paragraph 3 of the law of 10 August 1915 on commercial companies. The board of directors is authorized to limit or cancel the preferential subscription rights of existing shareholders.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the shares representing part or all such increased amount of capital.

Each time the board of directors shall so act to render effective an increase of capital, as authorised within the frame mentioned here above, Article 5 of the articles of association shall be amended so as to reflect the result of such action and the board of directors shall take or authorize any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

The subscribed and authorized capital of the Company may also be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company are in registered form only.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The holding of a share by whatever means lawfully entails full adherence to the articles of association of the Company and to the decisions taken by the general meeting of the shareholders.

Title III. General meetings of shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg-City as may be specified in the notice of meeting on the last Wednesday of June of each civil year and for the first time in 2012.

If such day is a legal holiday in the Grand-Duchy of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Except as otherwise required by law or the articles of association, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented. Each Ordinary Share is entitled to one vote.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing.

Any shareholder may participate in any meeting of the shareholders by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the shareholders present at such a meeting.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The articles of association of the Company may be amended by a general meeting of shareholders. The general meeting shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the articles and, where applicable, the text of those which concern the object or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened. The convening notice of such meeting shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed. The votes expressed do not include the votes attached to the shares for which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained from voting or returned a blank or void voting paper.

The nationality of the Company may only be changed and the commitments of the shareholders may only be increased with the unanimous consent of the shareholders.

Art. 9. If the Company has only one shareholder, this sole shareholder exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole shareholder which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes.

Title IV. Board of directors

Art. 10. The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members who needs not to be shareholders of the Company.

Notwithstanding the afore paragraph, if the Company has been incorporated by only one shareholder, or if a general meeting of the shareholders acknowledges that the Company has only one shareholder left, the board of directors may be composed of one member only until the ordinary general meeting of shareholders following the acknowledgement of the existence of more than one shareholder.

The annual general shareholders' meeting shall appoint the directors in accordance with the general principles as determined by the law and these articles of association.

The general meeting of the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, shall determine the number of directors, fix the term of their office as well as their remuneration. The director(s) shall hold office until (his) their successor(s) is (are) elected.

The director(s) may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be.

In the event of one or more vacancies at the board of directors by reason of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 11. The board of directors chooses from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors; in his absence the board of directors may appoint a chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The directors will be convened separately to each meeting of the board of directors. Except in cases of urgency, which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four (24) hours' written notice of the board meetings shall be given. The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The notice may be waived by consent in writing of each director.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director in writing.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the directors present at such a meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Resolutions shall be passed by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board or to any committee (the members of which needs not to be directors) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person(s) who need(s) not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 13. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by joint signature of any two directors, or by the single signature of the sole director, or by single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Title V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one or more independent auditors («réviseurs d'entreprises»). The independent auditor(s) shall be appointed by the board of directors in accordance with the Securitization Act. The board of directors shall determine their number, their remuneration and the term of their office.

Title VI. Accounting year - Annual Accounts

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty first, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December thirty first, two thousand and eleven.

Art. 16. The annual accounts are drawn up by the board of directors as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by the law of August 10, 1915 on commercial companies. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the issued and subscribed capital of the Company.

Unless otherwise decided by the board of directors or by the general meeting of the shareholders, profits accrued by the Company shall result in an immediate and irrevocable commitment, booked as a deductible item in accordance with article 89 c) of the Securitization Act, to the shareholders of the Company regardless of the actual date of payment of dividends out of these profits.

The rights and obligations attached to the shares shall remain part of the relevant share whatever hands they are transferred to. Such rights include the right to receive any dividend declared or any amount to be received by his quality of shareholder but not yet effectively paid.

The dividends declared and not be paid will be paid to the shareholder mentioned within the shareholders' register on the date of payment.

Unless otherwise decided by the board of directors or by the general meeting of the shareholders, no dividend or any other amount due to the shareholders will be paid before the liquidation of the Company.

Title VII. Winding up - Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Title VIII. Limited Recourse and Non Petition

Art. 18. Claims against the Company of shareholders of the Company, holders of debt securities issued by the Company or any other creditors of the Company are limited in recourse to the assets of the Company.

Art. 19. No shareholder of the Company, holder of any debt securities issued by the Company or any other creditor of the Company may attach any of the assets of the Company, institute against or consent to any bankruptcy, insolvency, controlled management, reprieve of payment, composition, moratorium or any similar proceedings, unless so required by law.

Title IX. Anti-takeover measures

Art. 20. The Company will not be submitted to article 10 (2) and 10 (3) of the Takeover Bids Act of 22 May 2006 (the "Takeover Bids Act") which requires that the board of director requires the prior approval of the shareholders' meeting before undertaking any anti-takeover measure.

The Company has made the election to be submitted to article 12 of the Takeover Bids Act regarding the breakthrough of the restrictions on the transfer of the shares during a takeover bid.

Title X. Final clause - Applicable law

Art. 21. All matters not expressly governed by these articles of association shall be determined in accordance with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and in particular with the Securitization Act as amended and with the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and Payment

The subscriber has subscribed and has paid in cash the amount as mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed Capital	Paid-up Capital	Number of Shares
AMT Capital Holdings LLC	50,000.-	50,000.-	5,000
TOTAL	50,000.-	50,000.-	5,000

The 5,000 shares of the Company have been fully paid-up by the subscriber, proof of which payment having been given to the undersigned notary, so that the amount of USD 50,000.-is as of now available to the Company.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand and fifty Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at 3 (three) and the number of independent auditors at 1 (one).
2. Mr. François BROUXEL, avocat à la Cour, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg, is appointed as Director.
3. Mr. Stephen UNGAR, residing at 7, Reid Street, suite 102, Washington Mall, BER – Hamilton, is appointed as Director.
4. Mr. Jeremy CADLE, residing at 7, Reid Street, suite 102, Washington Mall, BER – Hamilton, is appointed as Director.
5. BDO Audit, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, is appointed as independent auditor.
6. The term of office of the directors and of the independent auditor will end at the end of the annual general meeting of shareholders resolving the approbation of the accounts as at December 31, 2011.

7. The registered office of the Company is set at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier jour de juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A COMPARU:

AMT Capital Holdings LLC, une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social situé au sis 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, County of Newcastle,

dûment représentée par Maître Caroline APOSTOL, avocat, demeurant professionnellement à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, le 27 mai 2011, étant entendu que ce mandataire ne peut pas être considéré comme fondateur.

Cette procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant indiqué, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme par les lois y relatives et les présents statuts:

Titre I^{er}. Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. Il est constitué «AMT CAPITAL HOLDINGS S.A.» (appelée ci-après la «Société»), sous la forme d'une «Société de Titrisation» régie par la Loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la «Loi relative à la Titrisation») et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Il pourra être transféré à tout autre endroit dans le Grand-duché du Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

En cas d'événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature à compromettre les activités habituelles au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeure une société de droit luxembourgeois.

Art. 4. L'objet de la Société est de conclure, agir et servir en tant qu'organisme pour toute opération de titrisation permise par la Loi relative à la Titrisation.

Pour cela, l'objet social de la Société est entre autres l'acquisition et la prise en charge, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme, de risques liés à des créances, autres biens ou engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou parties des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques tels que définis par la Loi relative à la Titrisation.

La société peut notamment:

- acquérir et/ou prendre en charge des risques relatifs à la reprise de polices d'assurance-vie;
- acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière tous actifs et/ou prendre en charge des risques liés à n'importe quels actifs;
- exercer tous droits de quelque nature que ce soit liés à ces actifs et risques;
- octroyer des sûretés sur ses actifs dans la mesure permise par Loi relative à la Titrisation;
- faire des dépôts en banque ou chez tout autre dépositaire;
- recueillir des fonds, émettre des obligations, billets, bons de souscription et autres titres de dette, afin d'exercer son activité dans le cadre de son objet social;
- transférer ses actifs contre juste rémunération à un autre organisme de titrisation.

L'énumération précitée est non limitative.

La Société peut effectuer toute transaction, commerciale ou financière qui se rapporte, directement ou indirectement à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire et peut s'engager dans tout autre acte licite et exercer tous pouvoirs permis aux organismes de titrisation selon la Loi relative à la Titrisation.

La Société peut de façon générale effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières considérées comme utiles pour améliorer ou compléter son but.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Actions Ordinaires. Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 50.000,-(cinquante mille dollars américains) représenté par 5.000 (cinq mille) actions ordinaires («Actions Ordinaires») d'une valeur nominale de USD 10 (dix dollars américains) par action, intégralement libérées.

Le capital autorisé de la Société est établi à USD 100.000.000 (cent millions de dollars américains) représenté par 10.000.000 (dix millions) actions d'une valeur nominale de USD 10 (dix dollars américains) par action. Le conseil d'administration est autorisé durant une période expirant cinq années après la publication des statuts de la Société à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé.

Le conseil d'administration est autorisé à déterminer les conditions de toute augmentation de capital, y compris par des apports en espèces ou en nature, par incorporation de réserves, de primes d'émission ou de bénéfices reportés, avec ou sans émission de nouvelles actions, ou suite à l'émission et l'exercice d'obligations subordonnées ou non subordonnées, convertibles ou remboursables par ou échangeables en actions (déterminées dans les termes à l'émission ou déterminées par la suite), ou suite à l'émission d'obligations avec warrants ou tout autre droit de souscrire à des actions, ou par l'émission de warrants ou tout autre instrument portant un droit de souscription à des actions.

Le conseil d'administration est autorisé à déterminer le prix de souscription, avec ou sans prime d'émission, la date à partir de laquelle les actions ou tout autre instrument financier portera des droits et si applicables, la durée, l'amortissement, les autres droits (y compris le remboursement anticipatif), les taux d'intérêts, les taux de conversion et les taux d'échange, de tels instruments financiers ainsi que tous autres termes et conditions de tels instruments financiers y compris quant à leur souscription, émission et paiement pour lesquels le conseil d'administration pourra faire usage de l'article 32-1 paragraphe 3 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Le conseil d'administration est autorisé à limiter et supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Le conseil d'administration est expressément autorisé à déléguer tout administrateur dûment autorisé ou agent de la Société ou toute personne dûment autorisée, les droits d'acceptation de souscriptions, de réception de paiements pour les actions représentant une partie ou l'entier montant augmenté de capital.

L'Article 5 des Statuts sera modifié chaque fois que le conseil d'administration agira de la sorte en vue de rendre effective cette augmentation de capital, dans les limites autorisées indiquées ci-dessus, cette modification ayant pour but de refléter le résultat de cette action et le conseil d'administration prendra lui-même toutes les mesures nécessaires ou autorisera toute personne à prendre ces mesures, en vue de l'exécution et de la publication de cette modification.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peut également être augmenté ou réduit en une ou plusieurs étapes conformément aux résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des actionnaires, délibérant de la manière prévue pour modifier les statuts.

La Société est autorisée, dans les conditions de la loi, à racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives.

La Société reconnaît une seule personne par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis à vis de la Société. La même règle sera applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un propriétaire ou entre le constituant d'un gage et le créancier gagiste.

La détention d'une action par tout moyen, opère de jure adhésion aux statuts de la Société et aux décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre III. Assemblée générale des actionnaires

Art. 7. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg comme il a pu être indiqué dans la convocation de l'assemblée, le dernier mercredi du mois de juin de chaque année civile et pour la première fois en 2012.

Si ce jour est un jour férié au Grand-duché du Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi ou les statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Toute Action Ordinaire donne droit à une voix.

Un actionnaire peut prendre part aux assemblées d'actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire.

Tout actionnaire peut participer à toute assemblée des actionnaires par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une assemblée peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Les procès-verbaux de telles assemblées devront toutefois être approuvés et signés par tous les actionnaires présents à une telle assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

Les statuts de la Société pourront être modifiés par l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée. La convocation d'une telle assemblée reproduit l'ordre du jour et indique la date et les résultats de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

Art. 9. Si la Société n'a qu'un seul actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les résolutions de l'actionnaire unique qui sont prises dans le cadre du premier alinéa sont inscrites dans un procès-verbal.

Titre IV. Conseil d'administration

Art. 10. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Nonobstant l'alinéa précédent, si la Société n'a été constituée qu'avec un seul actionnaire, ou si l'assemblée générale des actionnaires constate que la Société n'a qu'un seul actionnaire, le conseil d'administration peut être composé d'un membre seulement jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui constate l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires conformément aux principes généraux de la loi et aux présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires ou le cas échéant le seul actionnaire, détermine le nombre des administrateurs, fixe le terme de leur mandat et leur rémunération. L'(Les) administrateur(s) occupera (ont) sa (leur) fonction jusqu'à ce que son (leurs) remplaçant(s) soit (soient) élu (élus).

L'(Les) administrateur(s) est (sont) révocable(s) à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou du seul actionnaire le cas échéant.

En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du conseil d'administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restant pourront choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans un tel cas, l'assemblée générale ratifie l'élection à la prochaine assemblée.

Art. 11. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et est autorisé à choisir parmi ses membres un vice-président. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes aux réunions, un président pour assurer la présidence pro tempore de ces réunions.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf les cas d'urgence, qui seront précisés dans la convocation ou avec le consentement préalable des personnes autorisées à assister à la réunion, une convocation écrite sera adressée au moins vingt-quatre (24) heures avant la tenue des réunions du conseil d'administration. La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable, si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit de chacun des administrateurs.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit un autre administrateur.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Les procès-verbaux de telles réunions devront toutefois être approuvés et signés par tous les administrateurs présents à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit. L'ensemble constituera les procès-verbaux faisant foi de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut délibérer ou prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Art. 12. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ses affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout (tous) membre(s) du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), délibérant aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration. Il peut également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute(s) personne(s) qui n'a (n'ont) pas besoin d'être administrateur, désigner ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

Art. 13. La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature du seul administrateur, ou par la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Titre V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) réviseur(s) d'entreprise sera (seront) désigné(s) par le conseil d'administration conformément à la Loi relative à la Titrisation. Le conseil d'administration déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur fonction.

Titre VI. Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se terminera le trente-et-un décembre à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente-et-un décembre deux mille onze.

Art. 16. A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

5% (cinq pour cent) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital émis et souscrit de la Société.

Sauf décision contraire du conseil d'administration ou de l'assemblée générale des actionnaires, les bénéfices accumulés par la Société se transformeront en obligation immédiate et irrévocable en vertu de l'article 89 c) de la Loi relative à la Titrisation, au profit des actionnaires de la Société sans égard à la date véritable de paiement des dividendes ou sur base de ces bénéfices.

Les droits et obligations liés aux actions restent attachés à l'action en question quelle que soit la personne à laquelle ils sont transmis. Ces droits comprennent le droit de recevoir tout dividende déclaré ou tout montant à recevoir en qualité d'actionnaire mais pas encore effectivement payé.

Les dividendes déclarés et pas encore payés seront payés à l'actionnaire mentionné dans le registre des actionnaires à la date du paiement.

Sauf décision contraire du conseil d'administration ou de l'assemblée générale des actionnaires, aucun dividende ni aucun autre montant dû aux actionnaires ne sera payé avant la liquidation de la Société.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Titre VIII. Limitation des recours et Non pétition

Art. 18. Les créances à l'égard de la Société des actionnaires de la Société, des détenteurs de titres de dettes émis par la Société ou des autres créanciers de la Société sont limitées aux actifs de la Société.

Art. 19. Aucun actionnaire de la Société, ni aucun détenteur de titres de dette émis par la Société ou ni aucun autre créancier de la Société ne peut saisir un bien de la Société, ni intenter contre la Société ou consentir à une procédure de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de suspension des paiements, de concordat préventif de faillite, de sursis ou toute autre procédure similaire, à moins que la loi n'en stipule autrement.

Titre IX. Mesures anti-OPA

Art. 20. La Société n'est pas soumise aux articles 10 (2) et 10 (3) de la loi concernant les offres publiques d'achat du 22 mai 2006 (la «Loi sur les Offres Publiques d'Achat») qui exige que le conseil d'administration demande l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires avant d'entreprendre toute mesure anti-OPA.

La Société a fait le choix d'être soumise à l'article 12 de la Loi sur les Offres Publiques d'Achat concernant les restrictions des transferts d'actions durant l'offre publique d'achat.

Titre X. Disposition finale - Droit applicable

Art. 21. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la loi luxembourgeoise, et en particulier avec la Loi relative à la Titrisation et la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Le souscripteur a souscrit et libéré en espèces le montant ci-après indiqué:

Actionnaire	Capital Souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
AMT Capital Holdings LLC	50.000	50.000	5.000
TOTAL	50.000	50.000	5.000

Les 5.000 actions de la Société ont été intégralement libérées par le souscripteur, comme il a été certifié au notaire soussigné de sorte que la somme de USD 50.000,-est dès à présent à la disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille cinquante euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et le nombre de commissaires aux comptes à 1 (un).
2. Monsieur François BROUXEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au sis 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, est nommé administrateur.
3. Monsieur Stephen UNGAR, demeurant au sis 7, Reid Street, suite 102, Washington Mall, BER – Hamilton, est nommé administrateur.
4. Monsieur Jeremy CADLE, demeurant au sis 7, Reid Street, suite 102, Washington Mall, BER – Hamilton, est nommé administrateur.
5. BDO Audit, ayant son siège social au sis 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, est nommée réviseur d'entreprise.
6. Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprise s'achèveront à la fin de l'assemblée annuelle des actionnaires relative à l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011.
7. Le siège social de la Société est établi au sis 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. APOSTOL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2011. LAC/2011/25889. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 8 juin 2011.

Référence de publication: 2011079818/528.

(110088998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Gerol SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3321 Berchem, 8, rue Kopecht.

R.C.S. Luxembourg E 3.800.

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, sortant ses effets en date du 16 avril 2010, il résulte que les 100 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société GEROL SCI sont désormais réparties comme suit:

- La société de droit luxembourgeois SO-DI SA., ayant son siège social à L-332 1 Berchem, 32, rue Meckenheck, inscrite au ReS Luxembourg sous le numéro B 152 592 50 parts sociales
- Monsieur Gérard Giesen, indépendant, né à Saarbrücken (Allemagne) le 2 juin 1959 (No. Matricule 19590602410), demeurant à L-332 1 Berchem, 8, rue Kopecht 50 parts sociales

Berchem, le 16 avril 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011091814/17.

(110103937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Glendorn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 95.517.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011091816/10.

(110103386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Global Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 90.558.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011091817/10.

(110103389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Grandamo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 42.493.

EXTRAIT

Suite aux résolutions de l'Associé unique de la société, prises en date du 8 juin 2011, le mandat du réviseur d'entreprises agréé, Deloitte S.A., a été reconduit jusqu'à l'Assemblée qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 28 juin 2011.

Référence de publication: 2011091818/14.

(110104223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Grandamo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 42.493.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Référence de publication: 2011091819/11.

(110104224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

GTK Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 145.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 24 juin 2011.

Pour GTK S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2011091820/13.

(110104006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

H & M Promotion, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9052 Ettelbruck, 1, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 152.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 30 juin 2011.

Pour H&M PROMOTION S.A. R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A. R.L.

Signature

Référence de publication: 2011091821/13.

(110103416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

H.P. Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9048 Ettelbruck, 2, rue Dr Herr.

R.C.S. Luxembourg B 152.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 30 juin 2011.

Pour HP PARTICIPATIONS S.A. R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A. R.L.

Signature

Référence de publication: 2011091822/13.

(110103415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Heidelberger Leben Servicegesellschaft mbH, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 136.172.

—
FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Extrait

Il résulte d'une résolution prise en date du 30 mai 2011 par Heidelberger Leben - Clerical Medical Management GmbH, ayant son siège social au Forum 7, 69126 Heidelberg (Allemagne) que Heidelberger Leben Servicegesellschaft mbH, Luxembourg Branch, une succursale d'une société de droit étranger, ayant son siège social au 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-136172 a clôturé ses activités et a été dissoute, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Heidelberger Leben Servicegesellschaft mbH, Luxembourg Branch

Signature

Référence de publication: 2011091824/18.

(110104044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Hoedus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 68.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 133.974.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011091825/11.

(110103650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Eastern Beverage Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, rue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 161.308.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the first of June.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EASTERN BEVERAGE HOLDING S.à r.l., a company incorporated on the same day under the Luxembourgish Laws by the undersigned notary, in course of registration with the R.C.S.Luxembourg, with registered office at L-2550 Luxembourg, 6, rue du X Septembre, here represented by its two managers Mr Joseph Mayor, private employee, residing professionally at L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre, and Mister Neil SMITH, finance professional, residing professionally at Aurore, The Martens, RH11 0AQ CRAWLEY, W.SUSSEX, Unites Kingdom;

This appearing party, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of an "public limited company" (société anonyme), which is hereby incorporated.

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company (société anonyme) in the form of a société anonyme, under the name of "EASTERN BEVERAGE COMPANY S.A."(the Company).

The Company is established for an undetermined period.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other

manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may carry out its object directly or indirectly for itself or for the account of third parties, alone or in association, by making any operation which it deems useful for the attainment or development of its object or the object of corporations in which it has participations.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The subscribed capital is set at fifty thousand United States Dollars (USD 50.000.-) consisting of twenty-five thousand (25.000) shares with a par value of two United States Dollars (USD 2.-) each, entirely paid in.

The authorized capital is fixed at five hundred thousand United States Dollars (USD 500.000.-) consisting of two hundred and fifty thousand (250.000) shares with a par value of two United States Dollars (USD 2.-) per share.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 6 hereof.

Furthermore the board of directors is authorized, during a period of five years after the date of publication of these Articles, to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares.

Art. 4. The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The Company will recognize only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

Art. 5. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Art. 6. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Tuesday of April at 10.00 a.m..

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg Official Gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders of the Company.

Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members except where it has been established at a general meeting of shareholders that the Company has a single shareholder, the board of directors may be constituted by a sole member until the ordinary general meeting following the establishment of the existence of more than one shareholder. In that case, the sole member of the board of directors of the Company assumes all powers conferred by the Law to the board of directors. The members of the board of directors need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting or as the case may be by a resolution of the sole shareholder of the Company. The shareholders of the Company or as the case may be the sole shareholder of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company or as the case may be by a resolution of the sole shareholder of the Company.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company or as the case may be until the next resolution of the sole shareholder of the Company.

Art. 8. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed by circular means in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies (the "Companies Law 1915") and by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 10. The Company must indemnify any director against all claims and damages as well as expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director of the Company, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable (a) for gross negligence or misconduct towards any person other than the Company or (b) to the Company for any action or inaction from the director.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that he had no reason to believe that the person committed (a) any gross negligence or misconduct resulting in his liability towards any person other than the Company or (b) anything resulting in that person being liable to the Company. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 11. The Company shall be bound towards third parties by (i) the joint signatures of any two directors of the Company in all matters unless otherwise decided by the general meeting of the shareholders of the Company; or (ii) as the case may be, by the single signature of the single director; or (iii) the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the single signature of any person to whom daily management powers have been delegated.

Art. 12. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

Art. 13. The accounting year of the Company shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.

Art. 14. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Art. 15. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 16. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Law 1915.

Subscription and Payment

The subscriber has subscribed a number of shares and has paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Subscribers	Subscribed capital USD	Paid-in capital USD	Number of shares
EASTERN BEVERAGE HOLDING S.à r.l., prenamed:	50.000.-	50.000.-	25.000
TOTAL:	50.000.-	50.000.-	25.000

Proof of such payment has been given to the undersigned notary, so that the amount of fifty thousand Unites States Dollars (USD 50.000.-) is as of now available to the Company.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2011.

The First Annual General Meeting shall be held in 2012.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, he has passed the following resolutions .

1. The number of directors is fixed at one (1) and the number of the statutory auditors at one (1).
2. Is appointed as Sole director:

Mister Joseph MAYOR, company's director, born in Durban (South Africa) on May 24th 1962, residing professionally at L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre;

The mandate of the sole member or as the case may be of the board of directors shall expire immediately after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2016.

2. To set at one (1) the number of statutory auditors and further resolves to appoint the following as statutory auditor: INVESTYOR CORPORATE SERVICES S.A., having its registered office at L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre, registered with the R.C.S.Luxembourg under number B. 156.076.

The mandate of the statutory auditor shall expire immediately after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2016.

3. To fix the address of the registered office of the company at 6, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of any divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le premier juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EASTERN BEVERAGE HOLDING S.à r.l., une société constituée ce même jour sous les lois luxembourgeoises par le notaire instrumentaire, en cours d'enregistrement auprès du R.C.S.Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 6, rue du X Septembre, ici représentée par ses deux gérants Monsieur Joseph Mayor, employé privé, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre, et Monsieur Neil SMITH, expert financier, demeurant professionnellement à Aurore, the Martens, RH11 0AQ CRAWLEY, W.SUSSEX, Royaume-Uni;

La partie comparante, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une Société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de "EASTERN BEVERAGE COMPANY S.A." (la Société).

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 50.000) représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de deux Dollars des Etats-Unis (USD 2.-) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à cinq cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 500.000.-EUR) représenté par deux cent cinquante mille (250.000) actions d'une valeur nominale de deux Dollars des Etats-Unis (USD 2.-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents Statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois d'avril à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires de la Société.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, à moins qu'il ait été établie durant une assemblée générale des actionnaires de la Société que la Société a un actionnaire unique, auquel cas le conseil d'administration pourra comprendre un membre unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui suivra l'établissement de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas, l'administrateur unique de la Société assumera tous

les pouvoirs conférés par la Loi au conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant par décision du seul actionnaire de la Société. Les actionnaires de la Société ou le cas échéant le seul actionnaire de la Société déterminera (ont) également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant par décision du seul actionnaire de la Société.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant jusqu'à la prochaine décision du seul actionnaire de la Société.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ou que les Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La Société devra indemniser tout administrateur pour tous dommages et réclamations ainsi que toutes dépenses raisonnablement engagées par lui en relation avec toute action, procès ou procédure auxquels il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur de la Société, excepté les dossiers pour lesquels il sera finalement jugé responsable pour telle action, procès ou procédure (a) de négligence grave ou faute envers toute personne autre que la Société ou (b) envers la Société de toute action ou inaction de la part de l'administrateur.

En cas de transaction, une indemnisation ne pourra avoir lieu qu'en relation avec les événements effectivement couverts par ladite transaction et pour lesquels un avocat a signifié à la Société n'avoir pas de raisons de penser que la personne s'est rendue responsable (a) d'une faute ou d'une négligence grave qui engage sa responsabilité envers toute personne autre que la Société ou (b) ou de tout autre acte qui engagerait la responsabilité de la personne envers la Société. Le droit à indemnisation mentionné ci-avant n'exclut pas les autres droits dont elle pourrait bénéficier.

Art. 11. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société à moins qu'il n'en ait été décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires de la Société; ou (ii) le cas échéant, par la signature unique de l'administrateur unique; ou (iii) les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera légalement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière aura été déléguée.

Art. 12. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 13. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi .

Art. 15. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915 et aux lois modificatives.

Souscription et Libération

Le comparant a souscrit un nombre d'actions et a libéré en espèces les montants suivants:

Souscripteurs	Capital souscrit USD	Capital libéré USD	Nombre de actions
EASTERN BEVERAGE HOLDING S.à r.l. , prénommée:	50.000.-	50.000.-	25.000
TOTAL:	50.000.-	50.000.-	250.000

Preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 50.000.-EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.

L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois en 2012.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Résolutions

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

A été appelé à la fonction d'administrateur unique:

Monsieur Joseph MAYOR, directeur de sociétés, né à Durban (Afrique du Sud) le 24 mai 1962, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre;

Le mandat d'administrateur ou le cas échéant, des administrateurs se terminera lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2016.

2. De fixer à un (1) le nombre de commissaires aux comptes et de nommer comme commissaire aux comptes:

INVESTYOR CORPORATE SERVICES S.A., établie et ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B. 156.076.

Le mandat du commissaire aux comptes se termine lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2016.

3. De fixer l'adresse du siège social de la Société à 6, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne, en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire.

Signé: N. Smith et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 juin 2011. LAC/2011/26030. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2011.

Référence de publication: 2011079935/417.

(110088839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Huhtalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 98.010.

—
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'associé unique, en date du 29 juin 2011:

1. La démission de Messieurs Martinus Weijermans et Johannes Laurens de Zwart en leur qualité de gérant, a été acceptée avec effet au 30 juin 2011;

2. Les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveaux gérants, avec effet au 30 juin 2011 et pour une période indéterminée:

- M. Luc Sunnen, né le 22 décembre 1961 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald;

- M. Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, avec adresse professionnel au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011091826/21.

(110103712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Huhtalux Supra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 46.698.626,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 98.011.

—
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'associé unique, en date du 29 juin 2011:

1. La démission de Messieurs Martinus Weijermans et Johannes Laurens de Zwart en leur qualité de gérant, a été acceptée avec effet au 30 juin 2011;

2. Les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveaux gérants, avec effet au 30 juin 2011 et pour une période indéterminée:

- M. Luc Sunnen, né le 22 décembre 1961 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald;

- M. Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, avec adresse professionnel au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011091827/21.

(110103713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Hanscan, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 120.691.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
HANSCAN S.A.

Référence de publication: 2011091828/11.

(110103290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Hanscan, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 120.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
HANSCAN S.A.

Référence de publication: 2011091829/11.

(110103677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Harmony Hall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 68.696.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 25 mai 2011

L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'Administrateurs de Monsieur Alain Heinz, Marco Minoli et Guillaume Menche de Loigne pour une durée de six ans.

Pour extrait
Pour la Société

Référence de publication: 2011091830/12.

(110103303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Harmony Hall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 68.696.

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011091831/10.

(110103304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Immo Qanat S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-7220 Walferdange, 122, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 131.904.

Il résulte des résolutions prises par les associés en date du 03.06.2011 que le siège de la société est transféré de son adresse actuelle à L-7220 Walferdange, 122, route de Diekirch, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange, le 10 juin 2011.

Pour la Société
Bernard ELVINGER

Référence de publication: 2011091841/13.

(110103766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Immo Petschend S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 122, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 135.904.

Il résulte des résolutions prises par les associés en date du 03.06.2011 que le siège de la société est transféré de son adresse actuelle à L-7220 Walferdange, 122, route de Diekirch, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange, le 10 juin 2011.

Pour la Société

Bernard ELVINGER

Référence de publication: 2011091853/13.

(110103767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Kaustar Corp S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 161.344.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth may of May.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

EMDACO LIMITED, having its registered office at Diagorou, 2, ERA HOUSE, 11th Floor, P.C. 1097 Nicosia, Cyprus, duly represented by Mr Anouar BELL, private employee, residing professionally at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, by virtue of a proxy delivered to him.

The proxy signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed in order to be submitted with it to the registration formalities.

Such appearing person, acting in his here above stated capacities, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms hereby:

Art. 1. Name - Form. There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of «KAUSTAR CORP S.A. SPF» (the "Company), société anonyme - société de gestion patrimoine familial.

Art. 2. Duration. The Company is established for an undetermined period.

Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 4. Object. The exclusive object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of financial assets within the meaning of the law of August 5, 2005 on Financial Collateral Arrangements and the holding, management and disposal of cash and assets of whatever nature held in accounts.

The Company shall not be permitted to conduct any activity of a commercial nature, nor shall the Company be involved in the management of a company in which it holds a participation other than the exercise by the corporation of its rights as a shareholder of such a company.

The Company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes (such as the borrowing in any form and the granting of any assistance, advance or guarantee, each time against no consideration, to companies in which it has a direct interest), remaining always, however, within the limits established by the SPF Law on the company for the management of family assets.

Art. 5. Share capital. The subscribed capital of the company is set at thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-), divided into three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, entirely paid in.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital, which includes the issued shares, is fixed at ten million Euros (EUR 10,000,000.-) to be divided into one hundred thousand (100,000) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years starting from the publication of the present articles of incorporation, to increase in once or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without

an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, in compensation for uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, or of available reserves or of issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below. The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to reflect this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and especially under the provisions of art. 32-4 of the company law. The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and of repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Art. 6. Shares. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 7. Shareholders meetings - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

When the Company has a single shareholder, the latter will exert the powers reserved for the General Shareholder's Meeting.

Art. 8. Annual general meeting - Approval of annual accounts. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Friday of June at 11.00 a.m..

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 9. Other meetings. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Are deemed to be present for the calculation of the conditions of quorum and majority the shareholders participating to the meeting by way of visioconference or by any other means enabling their identification, as far as these means satisfy to technical specifications which guarantee an effective participation to the meeting and a continuous transmission of the debates.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Composition of Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least, who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a single shareholder or in case it is stated at a shareholders meeting that the Company has only one single shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one single member until the annual shareholders meeting following the statement of the existence of more than one shareholder.

The directors shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected. Their reelection is authorized.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 11. Board meetings. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, the sole director or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

Are deemed to be present for the calculation of the conditions of quorum and majority the directors participating to the meeting of the board of directors by way of visioconference or by any other means enabling their identification, as far as these means satisfy to technical specifications which guarantee an effective participation to the meeting of the board of directors and a continuous transmission of the debates. Board meetings held by such means of communication are deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

In case of Sole Director, the Sole Director will exercise the same powers granted to the Board of Directors.

Art. 12. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Representation. The Company will be bound by the single signature of the sole director, or if the Board of Directors consists in three members or more by the joint signature of two directors, or the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Art. 14. Supervision. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. Their reelection is authorized.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.

Art. 16. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Art. 17. Dissolution. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of May eleven, two thousand seven on société de gestion de patrimoine familial («SPF») and with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Transitional provisions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and will finish on December 31st 2011.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2012.

Subscription and Payment

The sole shareholder has subscribed all the shares and has paid them up in cash .

Proof of such payments has been given to the undersigned notary, so that the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) is as of now available to the company

Declaration - Evaluation

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10th , 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 1.300,-EUR-.

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions by vote.

1. The number of directors is fixed at one and the number of the statutory auditor at one.
2. Has been appointed as sole director:

BioPart Investments S.A., having its registered office at L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel, (R.C.S. Luxembourg B 132.445), represented by Monsieur Jean-Luc DOURSON, director, born on December 5th , 1969 in Sarreguemines (F), residing professionally at L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel

2. Has been appointed statutory auditor:

Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l. with registered office at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl (R.C.S. Luxembourg B 60.219)

3. The address of the Company is set at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

4. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of six years and shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2016.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille onze, le trente mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

EMDACO LIMITED établie et ayant son siège social à Diagorou, 2, ERA HOUSE, 11th Floor, P.C. 1097 Nicosia, Cyprus, ici représentée par Monsieur Anouar BELL, employé privé, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant dans les capacités susmentionnées, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination - Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «KAUSTAR CORP S.A. SPF» (la «Société»), société anonyme -société de gestion de patrimoine familial.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. L'objet exclusif de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les Contrats de Garantie Financière et la détention, la gestion et la réalisation des espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenues en comptes.

La Société ne pourra pas exercer d'activité commerciale, et la Société ne pourra pas non plus être impliquée dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation d'une autre manière que par l'exercice de ses droits en qualité d'actionnaire de cette société.

La Société n'exercera aucune activité industrielle ni ne maintiendra un établissement commercial ouvert au public.

De manière générale, la Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet social (tel l'emprunt sous toute forme et l'octroi de toute assistance, avance, garantie, à chaque fois sans contrepartie, à des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct), en restant toujours, cependant, dans les limites établies par la Loi SPF sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé, comprenant les actions émises, est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, commençant à courir à partir de la publication des présents statuts, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du onze mai deux mille sept concernant la société de gestion de patrimoine familial («SPF») et à la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.»

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2012.

Souscription et Libération

L'actionnaire unique a souscrit toutes les actions et les a intégralement libérées en espèces.

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.300,-EUR

Assemblée générale extraordinaire

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2. Est nommée aux fonctions d'administrateur unique:

BioPart Investments S.A., ayant son siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel, (R.C.S. Luxembourg B 132.445) représenté par Monsieur Jean-Luc DOURSON, né le 5 décembre 1969 à Sarreguemines (F), demeurant professionnellement à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel,

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 60.219.)

4. L'adresse de la société est fixée à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2016.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Anouar BELLI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 juin 2011. Relation GRE/2011/2147. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 9 juin 2011.

Référence de publication: 2011080078/377.

(110089664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Imprimerie Marc Mechtel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 45, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.748.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011091855/10.

(110104197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Instudio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 49, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 154.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 24 juin 2011.

Pour INSTUDIO S.A. R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A. R.L.

Signature

Référence de publication: 2011091856/13.

(110103410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Intelart Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 44.869.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 24 juin 2011.

Pour INTELART LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A. R.L.

Signature

Référence de publication: 2011091857/13.

(110104000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Intelart Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 44.869.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 24 juin 2011.

Pour INTELART LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2011091858/13.

(110104001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Interactiv S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 10, place des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 134.001.

—
Extrait du procès-verbal du conseil de gérance tenue le 30 juin 2011

Le Gérant unique décide de transférer le siège social de la société avec effet immédiat de L-4140 Esch-sur-Alzette, 10, rue Victor Hugo au L-4303 Esch-sur-Alzette, 10, Place des Remparts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011091859/13.

(110103477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

IRB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 359-363, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 136.647.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011091866/10.

(110104104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

IREEF Lux HoldCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.062.

—
Rectificatif du dépôt L100011029 déposé le 21.01.2010

In the year two thousand and eleven, on the tenth day of the month of June,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ms Kathrin Krämer, maître en droit, residing in Luxembourg.

The appearing party who acted as representative of the sole member of IREEF Lux HoldCo 1 S.à r.l. asked the notary to pass the present deed in order to rectify a form error (erreur matérielle) which occurred in the deed number 3387/09 of the undersigned notary of 21st December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 392 of 23rd February 2010, and recording, in particular, the restated articles of incorporation of IREEF Lux HoldCo 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 134.062 (the "Company").

In this deed, in the German translation the last sentence of Article 7 of the restated articles of incorporation of the Company must read as follows:

“Die Gesellschaft wird durch die Einzelunterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern (im Falle einer Geschäftsführung) oder durch die alleinige Unterschrift einer oder mehrerer Person(en) der (denen) Unterschriftsvollmacht erteilt wurde, gebunden.”

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that this deed is drafted in English followed by a German translation; in case of divergences between the English and German version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned
The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung

Im Jahre zweitausendundelf, am zehnten Tag des Monats Juni,
Vor Maître Henri Hellinckx, Notar, mit Sitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Frau Kathrin Krämer, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg.

Diese Erschienenene, welche als Vertreterin der alleinigen Gesellschafterin der IREEF Lux HoldCo 1 S.à r.l. handelt, ersucht den Notar folgende Urkunde auszufertigen, um einen Formfehler (erreur matérielle) in der Urkunde Nr. 3387/09 des amtierenden Notars vom 21. Dezember 2009 zu berichtigen, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 392 vom 23. Februar 2010, veröffentlicht wurde und in der insbesondere die Neufassung der Satzung der IREEF Lux HoldCo 1 S.à r.l., einer société à responsabilité limitée luxemburgischen Rechts, mit Sitz in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg Sektion B unter der Nummer 134.062 (die "Gesellschaft"), niedergeschrieben wurde.

In dieser Urkunde muss in der deutschen Übersetzung der letzte Satz von Artikel 7 der neu gefassten Satzung der Gesellschaft wie folgt lauten:

"Die Gesellschaft wird durch die Einzelunterschrift des alleinigen Geschäftsführers, oder durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern (im Falle einer Geschäftsführung) oder durch die alleinige Unterschrift einer oder mehrerer Person(en) der (denen) Unterschriftsvollmacht erteilt wurde, gebunden."

Der unterzeichnende Notar der die englischen Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist der englische Text maßgebend.

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am vorgenannten Tag.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat der Erschienenene mit dem beurkundenden Notar gegenwärtigen Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. KRÄMER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juin 2011. Relation: LAC/2011/27650. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 4. Juli 2011.

Référence de publication: 2011091867/59.

(110103836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Kottla Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 28 juin 2011.

Référence de publication: 2011091872/11.

(110103739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Ksora S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 28 juin 2011.

Référence de publication: 2011091873/11.

(110103731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Kalispera, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 76.399.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011091874/9.

(110103377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Karsika Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 133.862.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2011, que:

La société SERCOM S.à.r.l. société à responsabilité limitée de droit luxembourgeoise, ayant son siège social 19 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, Résidence D'orange, L – 1331 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement d'Adomex Sàrl, démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 04 juillet 2011.

Référence de publication: 2011091875/15.

(110103576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

KPI Retail Property 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 108.113.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011091881/11.

(110103791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

KPI Retail Property 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 108.113.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011091882/11.

(110103792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

K1 Family Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 141.239.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011091887/10.

(110103877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

KPI Retail Property 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 108.113.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011091883/11.

(110103793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

KPI Retail Property 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 108.113.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011091884/11.

(110103794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

KV Lux Consultants S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.
R.C.S. Luxembourg B 144.762.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011091886/9.

(110104247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

K2 Family Investments S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 134.884.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011091888/10.

(110103876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

K2E S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 95.034.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 13 avril 2011 à Luxembourg que le mandat de Madame Sandrine Pécriaux, née le 5 juin 1969, à Nivelles (Belgique), résidant à 178, rue de la Justice, 6200 Chatelet (Belgique), agissant en qualité de commissaire aux comptes de la Société, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011091889/14.

(110104143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

K2E S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 95.034.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011091890/12.

(110104144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

K2F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 95.035.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 13 avril 2011 à Luxembourg que le mandat de Madame Sandrine Péciaux, née le 5 juin 1969, à Nivelles (Belgique), résidant à 178, rue de la Justice, 6200 Chatelet (Belgique), agissant en qualité de commissaire aux comptes de la Société, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011091891/14.

(110104145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

K2F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 95.035.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011091892/12.

(110104146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Recyfina S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 137.975.

L'an deux mille onze.

Le dix juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RECYFINA S.A., avec siège social à L-4382 Rodange, 462, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 137.975 (NIN 2008 2209 507),

constituée suivant acte reçu par le notaire Georges D'HUART, alors de résidence à Pétange, en date du 25 mars 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1195 du 16 mai 2008, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire Georges D'HUART en date du 19 avril 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1299 du 24 juin 2010;

- suivant acte reçu par ledit notaire Georges D'HUART en date du 15 décembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 471 du 11 mars 2011.

Le capital social s'élève à quatre cent cinquante-six mille Euros (€ 456.000.-), représenté par quatre cent cinquante-six (456) actions d'une valeur nominale de mille Euros (€ 1.000.-) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Claudine SCHOELLEN, employée privée, demeurant à Berbourg, et qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf.

Le bureau étant ainsi constitué Madame le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
- 2.- Modification du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. (Alinéa 2). La société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

- 3.- Modification de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra faire de l'intermédiation commerciale sur les marchés.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société de Pétange à Luxembourg et de fixer la nouvelle adresse à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. (Alinéa 2). La société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra faire de l'intermédiation commerciale sur les marchés.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes de tout ce qui précède, ces dernières, toutes connues du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. SCHOELLEN, P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 15 juin 2011. Relation: ECH/2011/995. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011087417/84.

(110098539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

La Compostela Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

R.C.S. Luxembourg B 147.299.

—
Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la société, et ce avec effet au 30 juin 2011.

Lux Business Management S.à.r.l.

Référence de publication: 2011091894/10.

(110103506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

La Compostela Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

R.C.S. Luxembourg B 147.299.

—
Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la société, et ce avec effet au 30 juin 2011.

Lux Konzern S.à.r.l.

Référence de publication: 2011091895/10.

(110103506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

K.M. Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9169 Mertzig, 13, Um Hinfert.

R.C.S. Luxembourg B 76.013.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011090962/10.

(110101657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Kilrush, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 124.754.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011090963/9.

(110103243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.
